

AMI CNRT (5) – Développement des compétences en maintenance

Le CNRT Nickel et son Environnement à l'intention de lancer une étude sur les compétences de terrain exigées pour la maintenance des installations métallurgiques, divisée en 2 lots :

Lot 1 Étude préliminaire

L'étude préliminaire a pour objectif de constituer un dossier sur lequel les Métallurgistes, les Institutions, et certains Scientifiques, pourront s'appuyer pour proposer des actions visant à l'amélioration des compétences de terrain en Maintenance des Installations Fixes.

Etape 1 : Enquête auprès des métallurgistes et sous-traitants de maintenance

Etape 2 : Extension de l'enquête aux autres acteurs

Etape 3 : Rédaction d'un rapport provisoire

Date prévue des travaux : septembre 2023 à février 2024

Lot 2 : Animation des groupes de travail, et rapport final

La prestation évoluera ensuite vers l'animation de groupes de travail organisés par le CNRT, ayant pour objectif de prioriser et préciser les actions définies au lot1, puis la rédaction du rapport final.

Etape 4 : Animation de groupes de travail CNRT

Etape 5 : Rédaction du rapport final , réception des commentaires , et finalisation

Date prévue des travaux : mars à juin 2024

Expérience requise du Prestataire : Le prestataire en charge de l'étude devra, directement ou à travers son équipe, présenter les caractéristiques suivantes :

- une excellent connaissance des métiers de maintenance dans des usines de type métallurgique ou grosses unités chimiques ;
- une excellent connaissance des métiers de formation, notamment de formation continue en entreprise ;
- une excellente connaissance du milieu des industries minières/métallurgiques de Nouvelle Calédonie, et de leurs aspects sociaux ;
- une ouverture à l'international permettant de se donner des points de référence pour ses analyses ;
- Une capacité d'écoute, d'animation de réunions, de pensée innovante, et de synthèse des idées.

Démarche :

Les entreprises intéressées devront adresser leur manifestation d'intérêt au CNRT (cnrt@cnrt.nc) avant le 15 Juin 2023.

L'entreprise devra joindre le ou les CV des personnes qui effectueront ces travaux, et leurs références dans le domaine.

Les entreprises pré-qualifiées recevront un engagement de confidentialité à retourner signé au CNRT, afin de recevoir le document complet d'appel d'offres.